



1266 Duillier, le 18 juin 2015

**CONSEIL COMMUNAL
1266 DUILLIER**

**Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier
du 18 juin 2015 à 20h00**

Présidence : Willy Jaques, Président

Le Président ouvre le 15ème conseil de la législature. Il salue l'Assemblée et la Municipalité

43 conseillers : 35 conseillers sont présents, 8 conseillers sont excusés.

Excusés : Paul Christener, Marco Coletta, Eric Favre, Sébastien Maillard, Patricia Maye, Marianne Mugnier, José Riquez, Doris Walgenwitz

Absent : Aucun

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Depuis notre dernier conseil, nous n'avons, heureusement, aucun décès à déplorer.

Début avril, nous avons reçu une demande de nomination d'une commission de 3 membres pour le projet de révision des statuts du Conseil régional. Nous avons réactivé la commission chargée de l'étude du budget du PIR nommée en décembre 2012. il s'agit de MM. Eric Blein, Rudolf Schwaerzel, François Blanchoud.

De par le règlement, nous aurions pu demander une modification du règlement communal en vue des élections communales en 2016. Aucune demande n'étant intervenue, le nombre de conseillers communaux restera au nombre de 45. C'est un nombre réaliste en comparaison régionale.

Le bureau du conseil fait circuler une liste des membres pour que chacun puisse s'annoncer s'il désire donner un coup de main lors de la prochaine fête du village qui aura lieu le samedi 29 août 2015.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2015;
2. Communication(s) de la Municipalité ;
3. **Préavis No 004/15** – rapport de gestion et comptes 2014
4. Elections réglementaires
5. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour du 5 juin 2015 tel que proposé et modifié par courriel en date du 11 juin 2015 est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

➤ Jacques Mugnier, Syndic

Administration

Je profite de ce conseil pour vous présenter notre nouveau secrétaire communal, Monsieur Andres Zähringer. Il entre en fonction le 1^{er} septembre 2015. Armé d'une solide connaissance en matière de gestion administrative communale et d'une grande expérience, il saura compléter notre équipe et remplir les objectifs qui lui seront confiés. Nous saluons sa présence ce soir et lui souhaitons déjà une chaleureuse bienvenue sur le sol duilliéran.

Actuellement Monsieur René Parrat assume l'intérim.

Tous ces changements ne devraient pas perturber le service mis à disposition des citoyens, mis à part quelques adaptations des horaires d'ouverture de notre administration.

Conseil régional du district de Nyon

Le Conseil régional propose un nouveau dispositif d'investissement solidaire fondé sur l'exploitation des travaux de la commission régionale issue du conseil intercommunal et des discussions qui en ont découlé.

Les projets intégrés au nouveau dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise que l'on nommera dès lors DISREN pour ne pas reprendre la dénomination du fameux PIR seront financés au sein d'un cercle porteur par une ou plusieurs communes territorialement concernées qui assument la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et la part des charges d'exploitation qui leur reviennent. La solidarité régionale s'exprimera au sein d'un cercle dit solidaire constitué par les autres communes du conseil régional. Un préavis sera déposé au conseil intercommunal et les communes auront jusqu'au 31 mars 2016 pour se déterminer. La mise en œuvre du DISREN débutera juillet 2016 et se déroulera sur deux ans.

Une révision des statuts du conseil régional est en marche et je remercie la commission ad hoc du conseil, soit Eric Blein, Ruedi Schwärzel et François Blanchoud pour leur rapport sur l'avant projet de cette révision. La Municipalité tiendra compte de leurs remarques pour élaborer son propre rapport qui sera transmis au CODIR du Conseil régional.

DEMEX

Le Demex concerne le dépôt de matériaux dit d'excavation au lieu dit les Marais.

Un avant projet a été transmis à la Municipalité pour consultation ainsi qu'aux différents services du canton. Une synthèse sera établie avec toutes les remarques émises pour la préparation du dossier d'enquête. Toute la partie au sud de l'autoroute figurant initialement dans le projet a été sortie du plan d'affectation par le canton, ceci laissant donc percevoir un chantier moins conséquent tant dans son envergure que sur la durée d'exploitation. Le dispositif d'affectation de ce chantier ne sera pas mené par un PPA, mais par un PAC, soit un plan d'affectation cantonal dont l'élaboration, les coûts ainsi que le traitement des futures oppositions incomberont au canton.

LAT

Le contenu du plan directeur cantonal axé essentiellement sur la question du redimensionnement de la zone à bâtir, le plan général d'affectation communal (PGA) sont des termes qui hantent l'esprit de la Municipalité depuis quelques mois et qui nous obligent à devoir définir et trouver une réelle stratégie dans le développement de notre village.

Le Plan directeur cantonal (PDCn) définit la croissance de la population à répartir sur le territoire du canton aux horizons 2023 / 2030.

La capacité de la zone à bâtir des communes qui ne sont pas définies comme des centres, à l'instar de Duillier, doit uniquement pouvoir répondre aux besoins démographiques pour les 22 années suivant la date d'entrée en vigueur du PDCn, c'est-à-dire sur la période 2008 à 2030, soit une capacité de croissance maximale admise de 22% de la population.

Conformément à la réglementation cantonale, notre commune de Duillier a procédé à l'établissement du bilan de ses réserves à bâtir et, selon ce bilan, le facteur de croissance est de 1.58 (état au 20 mai 2015). Un taux de 1 équivaut à une croissance de 22%. Nous faisons donc partie des quasi $\frac{3}{4}$ des communes possédant un facteur représentant un surdimensionnement de leur zone à bâtir.

Fin août 2015, les lignes directrices concernant les mesures concrètes à prendre et les aides potentielles du canton vont nous parvenir et en septembre un manuel décrivant les démarches à entreprendre sera transmis également aux communes concernées.

Ces documents viendront clarifier les directives cantonales et les bases, pour appréhender le dézonage, seront posées. Un engagement de la procédure de modification de notre PGA pourrait être envisagé pour cette législature.

Face à ces incertitudes dans les directives et au vu de la révision prochaine de la loi cantonale, il ne nous paraît pas opportun de démarrer tout de suite, le délai étant fixé au 31 juillet 2018. Nous aimerions toutefois apporter rapidement une vision d'ensemble à l'échelle communale par l'identification de tous les terrains potentiels en veillant à la meilleure objectivité possible pour éviter des oppositions et des inégalités de traitement, ce qui ne va pas être facile.

Sans vouloir être alarmiste, des propriétaires sentant le vent venir vont se lancer dans des projets de construction, ce qui peut provoquer un pic démographique important, la commune pouvant accueillir 357 nouveaux habitants, soit une augmentation de résidents non négligeable de 35% pour atteindre à terme environ 1365 citoyens.

Dans ce sens, la Municipalité déposera au conseil une demande de crédit pour donner mandat à un bureau la révision de notre PGA, cette révision étant la seule manière de maîtriser ce risque.

Nous pensons que la remarque de la commission de gestion et des finances dans leur rapport donne une piste intéressante de réflexion sur la stratégie pour l'acquisition ou la cession d'une partie de notre patrimoine immobilier.

La Municipalité évalue actuellement la possibilité de proposer l'acquisition de l'auberge, car la localisation de cet immeuble et la proximité d'autres propriétés communales déterminent l'intérêt général de s'intéresser à ce bâtiment.

La Municipalité proposera donc prochainement une décision non seulement pour l'octroi d'un crédit pour la révision du PGA, mais également pour une acquisition immobilière ainsi qu'une stratégie d'aménagement du secteur et la relation des espaces au sein de notre village et enfin la nécessité de conservation de certains biens qui pourraient ne plus avoir de caractère nécessaire.

➤ **Christophe Challande**

Déchetterie intercommunale

Les travaux se poursuivent selon le planning prévu.

Ce qui devrait être le dernier préavis concernant cette réalisation est en préparation. Il s'agit de celui pour l'acquisition du matériel et des équipements qui sera présenté lors du prochain conseil.

Edgaronette

Les travaux de réfection des façades et des boiseries prévus ce printemps ont été reportés pour la fin de l'été, début de l'automne.

Réfection de la chaussée entre la rue du Château et la route de Genolier

Les travaux devraient débuter le 3 août et dureront un peu plus d'une semaine. Certains travaux de fouilles vont néanmoins être entrepris fin juin, début juillet pour préparer l'arrivée de la fibre optique dans notre village courant 2018. Ceci afin d'éviter de devoir rouvrir cette route d'ici 2 à 3 ans. Un contrôle de nos canalisations par caméra a démontré que nos tuyaux sont en bon état.

Durant la phase préparatoire, la route ne sera pas fermée et la circulation sera régulée « à la palette ».

La pose du tapis se déroulera sur 2 jours, soit une couche par jour durant le week-end des 15 et 16 août. Pour cette opération, la route sera totalement fermée à la circulation du samedi matin au lundi matin. Une déviation sera mise en place par le service des routes, certainement que les bus délaisseront l'arrêt de Changins et passeront via la route de l'Etraz par la Rigolette pour rejoindre notre arrêt de bus au village.

Un tout-ménage circulera prochainement afin d'informer notre population de ces contraintes.

Ces travaux sont tributaires des conditions météo, il peut y avoir des reports, l'impératif étant de les avoir terminés pour la rentrée scolaire.

➤ **Claudine Vanat Gachet**

Course des aînés

La sortie avec une croisière sur le lac du Bourget a réuni 53 personnes. Ce fut une très belle journée qui a ravi les participants.

Ouverture d'une nouvelle classe

Une 5^{ème} classe va être ouverte à la rentrée d'août.

➤ **Claude Bosson**

Sapan

L'assemblée générale de la SAPAN a accepté le projet de construction qui devrait être opérationnel en avril 2017.

3. Préavis No 004/15 – rapport de gestion et comptes 2014

Vu le préavis municipal ;

Vu le rapport de la commission gestion et finances;

Le préavis, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

4. Elections réglementaires

Le vice-président remplace le président pour l'élection du président :

Willy Jaques est réélu avec acclamation à l'unanimité et le conseil le remercie pour son travail

Le président précise que les membres du bureau du conseil se représentent :

Olivier Chambaz, vice-président

Philippe Gros, 2^{ème} vice-président

Elisabeth Mertens, Sylvie Müller comme scrutatrices

Béatrice Bischofberger, Maia Stussi comme scrutatrices suppléantes

Ils sont élus avec acclamation à l'unanimité.

Commission de gestion et des finances :

Françoise Young intègre la commission de gestion et des finances.

Nicole Durussel est élue comme suppléante à la commission de gestion et des finances.

5. Divers et propositions individuelles

Ernest Durussel : Est-ce que des séances d'information sont prévues pour les communes au niveau cantonal concernant l'application de la LAT, seront-elles ouvertes aux membres du conseil et est-ce que les critères de déclassement feront l'objet de discussion et approbation par le Conseil communal ?

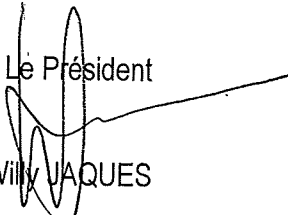
Le syndic : au niveau de l'information, je n'ai pas de réponse. Les critères seront définis et le PGA devra être validé par le législatif.

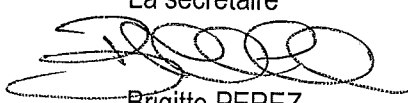
Ernest Durussel : pour les travaux sur la route de Genolier, combien de temps vont-ils durer ?

Christophe Challande : entre 1 à 2 semaines.

Le Président rappelle la date de la fête du village fixée au samedi 29 août et la possibilité pour les conseillers de s'inscrire comme bénévoles.

Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h38.

Le Président

Willy JAQUES

La secrétaire

Brigitte PEREZ